

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
3 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
3 octobre 2017, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

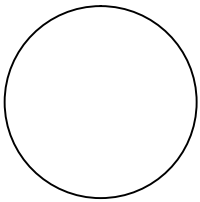
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 septembre
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire et des conseillers
7. Demande d'autorisation CPTAQ
8. Demande d'appui de la municipalité de St-Gabriel
9. TECQ 2014-2018
10. Demande pour les élèves de l'école des Quatre Vents
11. Album des finissants
12. Modification aux règlements d'urbanisme
13. Convention de travail
14. Niveleuse
15. Déneigement, 2e chauffeur
16. Déneigement des portes : bureau, école, pompe incendie
17. Demande pour Halloween
18. Centraide Bas-St-Laurent
19. Plan d'action de Défi-Relance
20. Affaires diverses :
21. Période de questions
22. Levée de la séance

01-03-10-2017

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉ



02-03-10-2017

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux que le procès-verbal de la séance régulière soit et est adopté.

ADOPTÉE

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

03-03-10-2017

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers, et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 111 558,07 \$

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé du courrier reçu ainsi que des réunions auxquelles il a assisté.

04-03-10-2017

7. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

En vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)*, la recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et des dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

La municipalité reçoit la demande d'autorisation et la motive par ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture des lots visés par la demande sont limitées par la présence d'un fort couvert boisé;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole sont nulles, puisque le projet vise le détachement du droit acquis résidentiel d'une superficie supérieure à 5000 m² et la vente du restant des lots visés par la demande et qu'aucune activité agricole n'est exercée dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé en dehors de la zone agricole, puisqu'il s'agit du détachement du droit acquis résidentiel d'une superficie supérieure à 5000 m² et la vente du restant des lots visés par la demande;

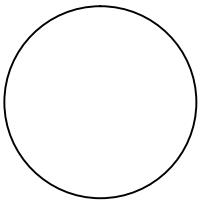
CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT QU'IL n'existe aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur situé sur les lots 5 098 696, 5 098 700, 5 098 701 et 5 098 703 du cadastre du Québec est conforme au règlement de zonage 188-2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Padoue appui la demande d'autorisation de monsieur René Rousseau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE.



05-03-10-2017

8. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL

-Considérant la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives;
-Considérant la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-Rimouski;
- Considérant que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique;
-Considérant que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques;
-Considérant une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens dus au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir;
-Considérant que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent;
Il sera proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski;
ADOPTÉE

9. TECQ 2014-2018

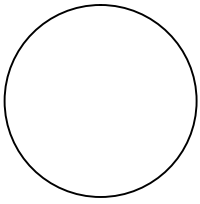
06-04-10-2017

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
ADOPTÉE.

10. DEMANDE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES QUATRE-VENTS

07-03-10-2017

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:

De faire un don de 100,00 \$ à l'école des Quatre-Vents puisque les élèves de Padoue fréquentent cette école.

ADOPTÉE

11. ALBUM DES FINISSANTS

08-03-10-2017

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:

De donner un montant de 25,00 \$ pour l'album des finissants de l'école Le Mistral.

ADOPTÉE.

12. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

09-03-10-2017

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

De demander à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de la Mitis d'effectuer les modifications nécessaires aux règlements d'urbanisme afin d'inclure les remorques dans nos règlements

ADOPTÉE

13. CONVENTION DE TRAVAIL

10-03-10-2017

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:

Que messieurs Gilles Laflamme, maire, et François Doré, conseiller, soient les signataires de la convention de travail avec les employés et une augmentation de salaire de 2% est accordée et un ajustement pour la directrice générale.

ADOPTÉE.

14. ACHAT D'UNE NIVELEUSE

11-03-10-2017

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:

De faire l'achat d'une niveleuse du Groupe Lechasseur si le prix taxes comprises est inférieur à 25 000 \$.

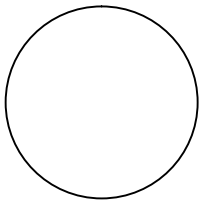
ADOPTÉE.

15. DÉNEIGEMENT, 2E CHAUFFEUR

12-03-10-2017

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:

Que monsieur Yves Thibeault soit engagé pour la saison 2017-2018.
ADOPTÉE

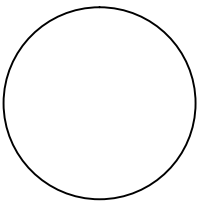


- 13-03-10-2017 16. DÉNEIGEMENT PORTES : BUREAU, ÉCOLE, POMPE INCENDIE
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité:
- Que monsieur Réjean Turcotte soit engagé pour le déneigement des portes du bureau municipal, de l'école ainsi que la porte de la pompe incendie.
ADOPTÉE.
- 14-03-10-2017 17. DEMANDE POUR L'HALLOWEEN
- Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité:
- D'autoriser l'accès au parc Katie Bérubé et de la cour du garage municipal pour le défilé de la fête d'Halloween et de faire un don de 25,00 \$ pour l'achat de bonbons.
ADOPTÉE.
- 15-03-10-2017 18. CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT
- Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:
- De faire un don de 50,00 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent région de La Mitis pour la campagne 2017.
ADOPTÉE.
- 16-03-10-2017 19. PLAN D'ACTION DE DÉFI-RELANCE
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité:
- D'accepter le plan d'action tel que présenté par le comité Défi-Relance et de payer 1 500 \$ comme le stipule la convention de soutien aux organismes avec la MRC de La Mitis.
ADOPTÉE.
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
- Aucun contribuable présent.
21. LEVÉE DE LA SÉANCE
- 17-03-10-2017 Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:30 heures.
ADOPTÉE.
- Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 5 octobre 2017.



RAPPORT D'ÉLECTION DU 05 NOVEMBRE 2017

FIN DES MISE EN CANDIDATURES DU 6 OCTOBRE 2017

Après la fin des mises en candidatures le 6 octobre 2017 à 16h30, 6 postes sur 7 sont comblés, dont voici les résultats :

Au poste de maire : monsieur Gilles Laflamme, est élu sans opposition.

Au poste de conseillers :

Siège N° 1 : Madame Réjeanne Ouellet est élue sans opposition.

Siège N° 2 : Madame Clémence Lavoie est élue sans opposition.

Siège N° 3 : Monsieur Yannick Fortin, est élu sans opposition.

Siège N° 4 : Aucune candidatue.

Siège N° 5 : Monsieur François Doré est élu sans opposition.

Siège N° 6 : Monsieur Bertrand Caron est élu sans opposition.

Tout les membres du conseil qui ont été élus sans opposition ont été assermentés et peuvent siégés à la séance du conseil du mois de novembre.

RAPPORT D'ÉLECTION DU 3 DÉCEMBRE 2017

FIN DES MISE EN CANDIDATURE DU 3 NOVEMBRE 2017

Après la fin des mises en candidatures le 3 novembre 2017 à 16h30, le poste au siège N° 4 n'est toujours pas comblé.

J'attends une réponse du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour savoir quel procédure prendre, soit un recommencement des procédures ou une nomination directe par le ministre.

Donné à Padoue, ce 7^e jour du mois de novembre 2017.

Line Fillion, présidente d'élection